



MAINTIEN À DOMICILE

AGIR EN SITUATION D'URGENCE

A l'heure où la France se confinait face à un virus inconnu jusqu'alors, il a fallu apprendre en urgence à se réinventer et s'organiser différemment. Face aux difficultés pour répondre aux besoins de subsistance (alimentation, médicaments), l'action a été menée. Ce projet de services et d'aides pour rester chez soi, dans un contexte sanitaire exceptionnellement dégradé, a consisté en la mise en place en urgence d'un plan d'action pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées les plus vulnérables, limitant tout risque de contamination, et *in fine* d'hospitalisation.

Dès le 17 mars 2020, lors de la première réunion de la cellule de crise, la municipalité de Chamalières a organisé la continuité des services municipaux tout en respectant à la fois le confinement du personnel, notamment par le télétravail, et le respect des règles sanitaires pour les agents présents sur place. En partenariat avec l'association Commerce à Chamalières, la Ville a mis en place la livraison gratuite pour les commerces du centre-ville. En parallèle, le CCAS a développé un système de portage de courses pour les publics éligibles au-delà des usagers du Service d'Aide à Domicile. Dans le même temps, suite à l'opposition de la Préfecture d'accorder une dérogation pour le maintien des marchés de plein air sur la commune, le Maire a mis à disposition des producteurs locaux et commerçants non sédentaires, le local l'Estampille au Carrefour Europe. Toutes les personnes âgées résidant à Chamalières ont pu bénéficier de ce projet.

CHAMALIÈRES



Ville de Chamalières

Ville adhérente depuis 2015

Chamalières (63)

OBJECTIFS :

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de la commune pendant les périodes de confinement en renforçant les actions d'aides.
- Réduire les risques sanitaires liés aux besoins de subsistance quotidienne.

PRATIQUE :

- Prendre contact avec les commerçants de la ville et organiser des échanges possibles.
- Communiquer et informer sur le projet.
- Organiser des interventions, des rendez-vous à domicile.

COLLABORER POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

En mars 2020, le CCAS a d'abord pris contact avec les commerçants et les pharmacies de la ville (association Commerce à Chamalières, Colis Verts). Après la remise de coordonnées, un échange sur les organisations possibles (horaires aménagés pour livreurs, file prioritaire, etc) a eu lieu. Une campagne d'information et de communication grand public a ensuite été menée par la CCAS auprès des personnes âgées sur les possibilités de portage de courses à domicile (550 appels téléphoniques, 1 000 courriers, affichages commerces). Les doléances des aînés ont ensuite été enregistrées avant que des interventions n'aient eu lieu. Des interventions ont été proposées avant que les rendez-vous ne soient finalement pris au domicile comprenant une charte à signer, la récupération d'une liste de course et d'un mode de paiement. Les livraisons ont pu finalement être menées, avec remise de justification de courses et paiement.

Pour mener à bien le projet, les commerçants et pharmacies ont créé des priorités d'accès aux caisses pour les "coursiers" de la ville et ont communiqué sur le dispositif et transmis les coordonnées utiles. Les agents pôle éducation et crèche, dans le cadre de la fermeture des établissements, ont, quant à eux, mis leur temps libre à disposition de la Collectivité pour l'exécution des portages de courses.

L'action a été reconduite en novembre 2020 mais a eu une ampleur moindre au regard du contexte de confinement différent et de l'équipement en masques assuré de la population.



APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la ville de Chamalières, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : contact@rfvaa.com

